

Un collectif milite pour la sauvegarde d'espèces protégées

Un lézard dans le projet de golf

La communauté de communes d'Epernay veut vendre un terrain de Cuis à un promoteur pour en faire un parcours de golf. Mais le lézard des souches, espèce protégée, habite déjà sur place...

UN PARCOURS de golf de 18 trous avec complexe hôtelier aux portes d'Epernay, voilà qui pourrait bien séduire les amateurs de la petite balle blanche et des balades sur les greens impeccables. Mais les aficionados de promenades en terrain broussailloux et d'observation d'espèces animales et végétales rares, sont beaucoup moins emballés.

Sur l'ancien terrain de manœuvre

Jeudi prochain, la communauté de communes d'Epernay devra statuer sur l'opportunité de vendre des terrains lui appartenant, à la société Golfy qui porterait le projet. Un projet dont les contours ne sont pas encore dessinés.

Ces terrains, pour 80 ha environ, sont constitués de 45 ha de terres agricoles et de 33 ha de l'ancien terrain de manœuvres militaires.

C'est à propos de cette



Parmi la faune et la flore de l'ancien terrain de manœuvre, 78 espèces d'oiseaux, 3 espèces de plantes, 3 espèces

parcelle que des militants se crispent, ils appartiennent au collectif « 33 hectares d'espace naturel à sauvegarder », créé en 2007 au moment où ce terrain était pressenti pour recevoir un circuit de vitesse. Le lobbying du collectif et les protestations des habitants de Cuis avaient eu raison du projet qui était

mort-né, après malgré tout, des études évaluées à environ 200 000 € (1).

Le projet de parcours de golf pourrait-il subir le même sort à peine sorti des cartons ? C'est ce qu'espèrent les membres du collectif. Ils se battent pour la protection de la biodiversité présente sur ces 33 hectares.



Le collectif a recensé un grand nombre d'espèces protégées : orchidées et le lézard des souches, espèce menacée.

« Il s'agit d'un terrain extrêmement fréquenté par les promeneurs, par les chasseurs ou par divers membres d'associations qui s'intéressent de près à la faune et à la flore qu'il contient, affirme Dominique Moinault, l'animatrice du blog (2) du collectif. C'est un espace qui peut intéresser beaucoup de monde d'un point de vue pédagogique ».

Pour le collectif, la construc-

tion de golf ne respecterait pas plus la biodiversité des lieux que le faisait le projet de circuit : « Pour un terrain de golf il faut terrasser complètement. Certes c'est un espace vert, mais ça n'a rien à voir ». Laurent Madeline affirme toutefois qu'il n'ira pas au clash : « Si on nous dit que l'espace doit être sanctuarisé, très bien, on ne va pas ignorer les revendications du collectif. Mais pour lui, ce n'est pas à son établissement de juger de leur bien-fondé : « Nous avons un projet de vente en cours, et nous allons voter. Pour ce qui est des espèces protégées, c'est à l'État de dire s'il y a des obstacles ou pas. » Laurent Madeline affirme toutefois qu'il n'ira pas au clash : « Si on nous dit que l'espace doit être sanctuarisé, très bien, on ne va pas ignorer les

« Une biodiversité unique »

L'affectation de ces 33 ha en terrain de manœuvre militaire pendant des décennies (probablement depuis la Seconde Guerre mondiale) a permis le développement d'une faune et d'une flore particulières. « Il s'agit d'une pelouse sèche, c'est-à-dire un tapis d'herbe rose sur un sol calcaire. La fréquentation régulière des militaires a évité que ne se forme une végétation abondante », explique le collectif. Certains passionnés de nature comme Gilbert Caik, membre de la ligue de protection des animaux, observent le site depuis les années soixante-dix. « Il s'agit d'une base idéale qui nous permet de voir quelles espèces se développent au se-

ment », note-t-il. Ces bénévoles travaillent sur le secteur, notamment pour la base de données du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Sur ces 33 hectares le collectif a donc recensé 92 espèces d'oiseaux dont 78 protégées, 171 plantes spécifiques dont 3 espèces protégées, 17 espèces d'orchidées dont 3 protégées et la présence de lézards des souches dit *Laerta Agilis*. La construction d'un golf aurait pour conséquence, selon le collectif le « déplacement de nombreuses espèces, et la disparition de certaines autres ». Comme le lézard qui est protégé au niveau national.

F.A.-T.

Pour le collectif, la construction d'un terrain de golf ne respecterait pas plus la biodiversité des lieux que le faisait le projet de circuit : « Pour un terrain de golf il faut terrasser complètement. Certes c'est un espace vert, mais ça n'a rien à voir ».

À l'État de trancher

Alors le collectif veut faire classer le site et demande au préfet de prendre un arrêté de biotope qui interdirait toute construction.

Laurent Madeline, président de la communauté de communes d'Epernay a conscience des

très bien, on ne va pas ignorer les revendications du collectif. Mais pour être honnête cela m'étonnerait que l'État protège quelques hectares pour quelques spécimens ».

Premier acte dans ce dossier, jeudi 10 novembre avec la présentation du vote de la vente des terres en conseil communautaire. Des membres du collectif devraient être présents.

Fabrice ALVES-TEIXEIRA

(1) Le président de la communauté de communes affirme qu'il est difficile d'évaluer le coût exact des études engagées sur le projet à l'époque.

(2) http://moinault.unblog.fr